

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR17.20PR**

**concernant**

**une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'200'000.- TTC pour la réalisation  
des travaux de réhabilitation des drainages sur les parcelles agricoles communales  
n° 842 et 867 ainsi que l'aménagement d'un site d'escale pour les oiseaux migrateurs**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 24 octobre 2017.

Elle était composée de Madame et Messieurs Hélène PERCEVAL, Jean-David CHAPUIS, Nicolas DURUSSEL, Jacques FIVAZ, Sébastien NOBS, Olivier SIMON-VERMOT et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Marc-André BURKHARD, Municipal, et de M. Sandro ROSSELET, Chef du Service des Travaux et de l'Environnement. Nous les remercions pour la présentation claire et détaillée du projet, ainsi que pour les réponses qu'ils ont apportées aux membres de la Commission.

***Contexte***

Ce préavis porte sur la réhabilitation de drainages et sur l'aménagement d'un site d'escale pour les oiseaux migrateurs sur deux parcelles agricoles appartenant à la Commune d'Yverdon. Les terrains en question, anciennement destinés à accueillir les bassins de ski nautique, sont exploités par la société Stoll Production SA pour des cultures maraîchères.

Ce projet est lié à celui de la protection contre les crues de la Thièle, situé à proximité et qui a fait l'objet du préavis PR16.36PR. L'élargissement du lit de la Thièle impliquera une diminution des surfaces agricoles exploitables, qui sera partiellement compensée par la réhabilitation des drainages et l'amélioration des conditions d'exploitation qui en résultera.

Suite à deux enquêtes publiques de mars 2017 et juin 2017, le permis de construire a été délivré au mois de septembre. La procédure d'appel d'offres est actuellement en cours et l'adjudication est prévue en fin d'année 2017.

***Réhabilitation des drainages***

Le réseau de drainage sera réhabilité afin d'améliorer les conditions d'exploitation et éviter les inondations des cultures maraîchères. D'un point de vue constructif, il est prévu de réaliser les travaux de fouille au moyen d'une trancheuse, puis les drains seront posés et enrobés avec du gravier. Les « bassières » seront rehaussées grâce à de l'apport de terre noire excédentaire en provenance des travaux d'élargissement de la Thièle.

Les terrains situés sur l'emprise du projet sont, comme ailleurs dans la plaine de l'Orbe, concernés par des problèmes de tassement et de minéralisation du sol. Ces phénomènes provoquent une diminution de l'épaisseur de la couche de terre noire et un affaissement général des terrains. Ils peuvent être accentués par un abaissement du niveau de la nappe phréatique. Dans ce contexte, le réseau de drainage projeté a été conçu de sorte d'éviter un trop grand abaissement de la nappe au moyen d'un espacement réduit entre les drains.

### ***Site d'escale pour limicoles***

Outre la réhabilitation des drainages, le projet prévoit d'aménager un site d'escale pour les limicoles. Ces oiseaux sont attirés par des étendues d'eau peu profondes. Afin de créer des conditions qui leur sont favorables, cinq hectares actuellement régulièrement inondés seront aménagés. Cette surface sera submergée sous quelques centimètres d'eau de manière contrôlée une fois par année. En période sèche, l'apport d'eau sera assuré au moyen du réseau de drainage. Des diguettes seront aménagées afin de contenir l'eau sur le site prévu pour les limicoles et d'éviter l'inondation des secteurs avoisinants. L'exploitation agricole de ces terrains sera maintenue en-dehors des périodes d'inondations.

La phase pilote actuellement en cours montre que l'apport d'eau nécessaire pour maintenir la surface inondée est largement inférieur à ce qui était prévu. De nombreuses espèces limicoles et migratrices ont déjà été observées. A terme, l'impact de ce mode d'exploitation sur les phénomènes de tassement et de minéralisation du sol sera étudié afin d'évaluer si les inondations périodiques permettent de les ralentir. Notons aussi que ce projet est sans conséquence sur les risques d'inondation aux alentours.

### ***Financement et conventions***

Le projet sera, d'un point de vue financier, sans impact pour la Commune. Une convention de financement a été conclue avec la société Stoll Production SA. Cette dernière prendra à sa charge l'ensemble des coûts des travaux après déduction des subventions fédérales et cantonales. En pratique, les factures des entreprises seront adressées à la Commune et payées dans les 60 jours. Dans cet intervalle, Stoll Production SA versera le montant des factures à la Commune. La durée du bail de cette société a été portée à 25 ans afin de lui permettre d'amortir ses investissements.

Une convention tripartite entre la Commune, l'entreprise Stoll Production SA et l'Association « Escales limicoles et agriculture » règle les modalités de mise à disposition du terrain pour le site d'escale et le financement y relatif.

### ***Conclusions***

La Commission est d'avis que ce projet, financièrement neutre pour la Commune, présente un intérêt tant pour améliorer les conditions de l'exploitation maraîchère que d'un point de vue écologique. L'aménagement d'un site d'escale pour les migrateurs devrait favoriser les espèces limicoles tout en conservant la vocation agricole de ces terrains.

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 16.11.2017

Sylvain Pittet

